

Continuité

CONTINUITÉ

Nouvelles

Number 83, Winter 1999–2000

Le patrimoine au fil du siècle

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/16820ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)

1923-2543 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

(1999). Nouvelles. *Continuité*, (83), 6–9.

GRANDS DÉBATS À L'HORIZON

À Québec

LE VIEUX-PORT DE QUÉBEC

En matière de patrimoine, les problèmes ne semblent jamais être réglés une fois pour toute. À preuve, après avoir défrayé la manchette dans les années 1980 et au début des années 1990, la question des aménagements au Vieux-Port de Québec refait surface. On se souviendra qu'à cette époque, on projetait installer dans ce site un cinéma Imax et *tutti quanti*, ce qui avait soulevé un tollé chez les citoyens et les groupes pour la protection du paysage urbain. Aujourd'hui, la présentation d'un projet de création d'un terminal maritime pour les bateaux de croisière sur la Pointe-à-Carcy rallume le débat. À nouveau, citoyens et groupes de pression retournent au front pour éloigner la menace de voir les perspectives visuelles encombrées de passerelles, cette fois destinées à la circulation des touristes faisant escale. Le maire de Québec, monsieur Jean-Paul L'Allier, a d'ailleurs déjà signifié son refus de voir le secteur du Vieux-Port développé de cette façon.

LES SECTEURS DE L'ÎLOT DES PALAIS ET DES NOUVELLES CASERNES

Deux secteurs, situés à proximité l'un de l'autre dans le Vieux-Québec, font l'objet de projets de développement. L'îlot des Palais, entre les rues Vallières, des Prairies, Saint-Nicolas et Saint-Vallier, recèle des vestiges du Palais de l'intendant. Fouillé, interprété, fréquenté par les écoliers, les étudiants et les touristes, ce site, malgré son intérêt, présente un important problème de mise en valeur. Son avenir est en jeu.

À proximité se trouve le secteur des Nouvelles Casernes, sur les hauteurs du cap, bordé par la falaise, la côte du Palais, les fortifications et la rue MacMahon. Sa mise en valeur fait l'objet de débats houleux depuis des décennies entre la Ville, l'hôpital l'Hôtel-Dieu et le gouvernement fédéral.

Deux secteurs contigus, deux projets? La tendance actuelle est plutôt d'adopter un plan d'ensemble pour requalifier ce secteur et permettre la cohérence des interventions. Du

côté de l'îlot des Palais, on veut rétablir l'ancien tracé des rues et installer des éléments permettant l'interprétation des vestiges du Palais de l'intendant.

La restauration des Nouvelles Casernes s'achève sans toutefois qu'un projet de mise en valeur ait été identifié. En face, on développe un centre de recherche privé en oncologie dont le gabarit projeté fera certainement ombrage aux Casernes qui datent de 1749.

Une vaste concertation est en voie de s'établir entre les différents partenaires à propos de ces deux secteurs. On désire entre autres mettre en place des installations facilitant le déplacement des piétons entre la basse et la haute ville.

La Ville de Québec désire quant à elle voir se réaliser le réaménagement de ce secteur, l'un des plus significatifs sur le plan historique après Place-Royale, pour le 400^e anniversaire de la fondation de la ville en 2008. À suivre.

À Montréal

L'AVENIR DU MONT ROYAL

Lieu mythique s'il en est pour les habitants de Montréal et du Québec tout entier, le mont Royal risque encore et toujours d'être grignoté par le développement urbain omniprésent sur son pourtour. Dans la foulée des protestations et des pressions exercées par le milieu, la ministre de la Culture et des Communications, Agnès Maltais, a accepté, au printemps 1999, de mettre sur pied un groupe de réflexion. Un comité interministériel se penche donc sur l'avenir des grandes propriétés institutionnelles situées sur le mont Royal. Les citoyens et les groupes de pression ont manifesté leur déception de ne pas être davantage partie prenante du processus de réflexion, car l'avenir du mont Royal constitue un enjeu vital pour la ville de Montréal.

LA CONSULTATION PUBLIQUE, OU LE CITOYEN ET L'AVENIR DE SA VILLE

Une insatisfaction grandissante quant à la capacité des citoyens et des groupes de s'exprimer et d'être entendus au sujet du développement de leur ville met Montréal sous haute tension. Les mécanismes mis en place au cours des dernières décennies semblent en effet ne plus être adéquats. En outre, les élus semblent préoccupés au premier chef par le développement économique de leur ville, ce qui ne les prédispose pas vraiment à entendre parler de conservation et de valorisation du patrimoine. L'enjeu de la participation du citoyen à la définition de son cadre de vie est au cœur des débats pour les années à venir.

Sur l'ensemble du territoire

LA VITALITÉ DES RÉGIONS ET LE TOURISME CULTUREL

Plusieurs ont vu dans le développement du tourisme culturel une bouée de sauvetage pour l'économie régionale en déclin. Une profusion de centres d'interprétation et de musées locaux et régionaux ont vu le jour au cours des trois dernières décennies et de nombreux projets de mise en valeur de sites patrimoniaux sont nés. Des expériences inédites de diffusion des connaissances et de promotion de produits locaux, dont les écomusées, ont fleuri à travers le Québec. D'autres initiatives ont suivi des modèles éprouvés ailleurs pour veiller à la cohérence du développement, telle l'Association des plus beaux villages du Québec, mise sur pied en 1998. Solidarité rurale du Québec a mis à son ordre du jour une réflexion poussée sur la nature même du produit du terroir afin de mobiliser le milieu agricole dans la bonne voie. Enfin, une région comme Kamouraska, grâce à un organisme de concertation du milieu, Opération héritage Kamouraska, s'est dotée d'une charte du tourisme afin de s'assurer de l'adhésion du plus grand nombre à une vision commune du développement régional. En ce qui concerne le développement du tourisme culturel, le défi des régions est celui de la cohérence et de l'identité régionale. Les discussions ne font que commencer.

DES OUTILS EN DÉVELOPPEMENT

LA POLITIQUE DU PATRIMOINE

C'est au cours de l'automne 2000 que le groupe-conseil Arpin, créé par la ministre de la Culture et des Communications, Agnès Maltais, déposera son rapport en vue de doter le Québec d'une politique du patrimoine culturel. Cette politique est attendue, puisqu'on nous annonce des politiques sectorielles pour les musées et le patrimoine depuis l'adoption de la Politique culturelle du Québec, en 1992.

On reconnaissait dans l'énoncé de politique trois axes de développement, dont celui de l'affirmation culturelle, pour lequel

les orientations suivantes étaient identifiées: « Valoriser l'héritage culturel en soutenant davantage le rôle des municipalités et des organismes œuvrant dans le domaine du patrimoine, favoriser l'émergence d'un réseau cohérent et dynamique d'institutions muséales et actualiser le rôle du gouvernement en matière de patrimoine. »

Sept ans plus tard, après la désintégration de la direction du patrimoine au sein du ministère de la Culture et des Communications, s'amorce donc une réflexion. Le groupe-

conseil a le mandat de jeter un regard neuf sur la Loi sur les biens culturels, d'écouter les groupes et les individus préoccupés par le sort du patrimoine et de clarifier les responsabilités des différents partenaires. Déjà plusieurs groupes et spécialistes de la question patrimoniale ont été entendus. Rappelons que les attentes du milieu sont élevées puisque plusieurs cas patents d'incurie en matière de protection du patrimoine sont rapportés chaque année.

LA CHARTE DU PAYSAGE

Les États généraux du paysage sont devenus un joueur incontournable du domaine de l'environnement et du patrimoine depuis leur création en 1995. Les treize corporations professionnelles membres de cet organisme veillent à susciter une réflexion afin de dégager une vision commune

du paysage et des moyens nécessaires à mettre en œuvre pour en assurer la pérennité et le développement harmonieux. Une démarche de longue haleine a été entreprise au cours de l'année 1998 afin de doter le Québec d'une charte du paysage. Après l'étape de la consultation de leurs

membres et des experts en la matière, à l'automne 1999, les États généraux du paysage en sont à mettre la touche finale à cette charte qu'ils entendent faire endosser par le plus grand nombre d'intervenants possible. Cette étape est prévue pour le printemps de l'an 2000.

LA DÉCLARATION DU PATRIMOINE

Le Forum québécois du patrimoine, un organisme né au début des années 1990 de la volonté du milieu de se donner un lieu de concertation, est

à préparer une déclaration du patrimoine. L'objectif poursuivi par l'organisme est de susciter l'adhésion des groupes, des citoyens et des municipalités

à des valeurs communes assurant la continuité du patrimoine québécois.

PRIX GÉRARD-MORISSET

Les récipiendaires de la plus haute distinction décernée au Québec dans le domaine du patrimoine, depuis sa création en 1992 :

- 1992 Jean-Claude Marsan
- 1993 Carmen Gill-Casavant
- 1994 Phyllis Lambert
- 1995 Maurice Lemire
- 1996 Michel Lessard

- 1997 France Gagnon Pratte
- 1998 Jean-Claude Dupont
- 1999 Luc Noppen

COURRIER

UN AIR DU TEMPS

Pour saisir le pouls de l'opinion au fil du siècle qui s'achève, pour mesurer l'évolution (ou l'absence d'évolution ?) de notre regard sur l'héritage des anciens, pour comprendre quelques enjeux patrimoniaux qui ont ponctué notre parcours historique, nous avons glané au gré des périodiques des extraits de textes d'opinion, de revendication, d'appels à la mobilisation pour que soit reconnue la signification collective des biens patrimoniaux et respecté le droit d'en jouir pour les générations futures.

La Revue nationale, 1919

« Admettons d'abord, qu'en général, nous n'avons pas encore compris la valeur historique de nos vieux monuments ni apprécié tout ce que nous leur devons, particulièrement en ce qui regarde nos anciennes églises.

S'il est vrai pourtant qu'une race vit de ses traditions, que ce soit dans ses traditions qu'elle puise la raison même de son tempérament, de sa physionomie propre, de tout ce qui fait qu'elle est différente d'une autre race, tout comme un individu d'un autre individu, que dire alors de l'intérêt que nous avons de respecter ces survivantes de notre passé et d'aller près d'elles apprendre notre histoire. »

Gustave Beaudouin, « Nos vieilles églises. La désolation des monuments historiques ».

La Presse, le 21 août 1921

« ... aujourd'hui c'est la petite-fille de Garneau qui vous prie, je dirais plus : vous supplie de sauver ce qui fut la demeure d'un de nos grands hommes, pour la donner au peuple canadien-français ; et je croirai vous toucher davantage, Monsieur le ministre et chers compatriotes, en vous disant que cette mémoire qui vous appartient de sauvegarder c'est celle de l'honorable Louis-Joseph Papineau.

[...] Mais si j'appuie sur la valeur historique de Montebello il est opportun de rappeler aussi la valeur intrinsèque de ce domaine construit dans le plus pur style français, rappelant ces vieilles gentilhommières aux proportions tout à la fois simples et imposantes et cela dans une nature splendide, véritable spécimen du manoir seigneurial des premiers temps de la colonie. Le mobilier parfaitement intact et conservé avec vénération par ses descendants offre aussi un réel intérêt artistique. De grâce ne permettez pas qu'un monument du passé aussi harmonieux soit disloqué mais au contraire faites en [...] le reliquaire d'un Musée National devant redire aux générations futures notre goût, notre survivance et notre patriotisme. [...] tous ces trésors doivent constituer maintenant un patrimoine national [...] Oui, il faut sauver non pas les ruines, mais cette splendeur de Montebello. »

Lettre ouverte de Marie-Louis Marmette Brodeur au premier ministre de la province de Québec, L.-A. Taschereau.

1921

« Je viens de lire dans *La Presse* la lettre ouverte que vous adresse madame Brodeur au sujet du manoir Montebello, de la bibliothèque de Louis-Joseph Papineau, etc. Madame Brodeur aurait pu généraliser son heureuse et patriotique idée. Ce qu'il nous faut, en effet, dans cette province, à mon avis, c'est une loi identique, ou à peu près, à celle de la France, classifiant nos monuments historiques et les mettant en possession, sous la garde et le contrôle de l'État, afin d'en assurer la conservation. Que de monuments historiques sont disparus par notre insouciance, et par notre incurie, j'oserais dire par notre oubli impardonnable des choses qui rappellent pourtant notre race, tel que le chantait Crémazie "Tout ce monde de gloire oi (sic) vivaient nos aïeux". »

Lettre d'Arthur Aimé Bruneau adressée au premier ministre de la province de Québec, L.-A. Taschereau, en 1921.

1938

« Dans les autres pays, en France, en Italie, en Angleterre et aux États-Unis notamment, les pouvoirs publics dépendent annuellement des millions à la conservation des monuments historiques et des trésors artistiques. Ce qui fait que ces pays offrent des attractions vraiment attirantes pour les touristes, car nous pouvons envisager ce problème de conservation de notre patrimoine au point de vue touristique et lui donner une signification purement économique. »

Extrait d'une lettre de Silvio Dumas, fondateur de la Société historique de Québec, adressée à J.-Émile Gagnon, président de l'Association des hôteliers de campagne.

La Revue trimestrielle canadienne, 1941

« C'est un devoir pour nous de conserver avec soin, toutes ces belles choses que nous ont léguées la vieille France et nos ancêtres. Il s'en est déjà beaucoup perdu ; et il ne faut pas oublier que ce qui a été perdu ne pourra jamais être remplacé. De génération en génération, nombre de ces antiquités disparaissent inévitablement. Malgré nos soins diligents, l'usure du temps accomplit son œuvre de des-

truction. Mais faisons-nous tout ce qu'il faudrait pour empêcher les destructions dues à la main des hommes? Les travaux de la Commission des Monuments Historiques ont été de la plus grande utilité: les livres publiés sous ses auspices et qui traitent des vieilles églises et des vieilles maisons de la province, ont attiré l'attention sur la qualité des œuvres intéressantes et belles que nous possédons encore. Personne ne peut, de nos jours, prétexter de son ignorance pour excuser sa négligence.

Mais déjà, les pertes sont déplorables. Des nombreuses églises, superbement décorées et construites sous le régime français, et ensuite jusqu'en 1850, il ne nous reste que quelques-unes; et chaque année leur nombre diminue.»

Propos de Ramsay Traquair, Olivier Maurault et Antoine Gordon Neilson dans un article intitulé
« La conservation des monuments historiques dans la province de Québec ».

La voix du Canada, 1951-1952

« En même temps que notre patrimoine architectural diminuait à une cadence accélérée, nos œuvres d'art – peintures, sculptures, pièces d'orfèvrerie, de céramique et de ferronnerie – prenaient le chemin des États-Unis et des musées ontariens; chaque année, une bonne vingtaine d'antiquaires écumaient la province de ses vieux meubles, de ses statues en bois sculpté, de ses portraits de famille, de ses vases d'église et de table en argent massif, même de ses costumes et de ses bibelots d'autrefois. Et à mesure que la grande industrie inondait le marché des mille et une choses qui constituent le confort moderne, les antiquaires vidaient la campagne et les villes, et faisaient fortune. L'opinion a commencé à s'émouvoir un peu avant la guerre de mil neuf cent quatorze... »

Causerie prononcée par Gérard Morisset en 1951 intitulée
« Monuments historiques: la loi de 1922 ».

Le Soleil, le 13 novembre 1999

« On a tort de croire que les Québécois sont plus conscients de leur patrimoine; bien au contraire, on est en pleine descente! On ne respecte plus la trame de nos villages, cette organisation unique au monde, bâtie autour de l'église. On rénove à la petite semaine, on modifie la fenestration des vieilles maisons à la scie à chaîne, on recouvre tout de vinyle, de PVC et de tôle, on visse des barotins en bois traité à des madriers, en guise de mains courantes... »

Propos de Michel Lessard recueillis par Régis Tremblay à l'occasion de la parution de *Meubles anciens du Québec*.

Faculté de l'aménagement
École d'architecture

On continue. Sauver l'architecture, celle d'hier et de demain.

La maîtrise en conservation de l'environnement bâti de l'Université de Montréal, programme unique au Canada, contribue depuis douze ans à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine québécois par son ouverture à divers profils de formation et par son approche multidisciplinaire.

Renseignements : (514) 343-6277
www.umontreal.ca

Université 
de Montréal

Écrivez-nous !

Faites part des commentaires que vous inspirent nos articles en écrivant à: La rédactrice en chef, *Continuité*, 82, Grande Allée Ouest, Québec (Québec) G1R 2G6. Télécopieur: (418) 647-6483. Courriel: continuite@megaquebec.net

N'oubliez pas d'inscrire votre nom et votre adresse, ainsi que votre numéro de téléphone. Seuls votre nom et votre lieu de résidence pourront être publiés. La rédaction se réserve le droit d'abréger vos lettres si elles sont trop longues.